

DÉLIBÉRATIONS

N° 2017/102/1.4

Feuillet n° 111

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil dix-sept, le 11 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Terrasson, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 4 décembre 2017

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	49
Votants :	53
Pour :	53
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLÉ, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean- Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Joël LACABANNE représente Dominique DURUY, Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER ; Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Michel LAGORSE, Charles SOL, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Alexandra DUMAS, Michel LAPOUGE donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORSE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Pierre DELMON, Sabine MALARD donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

SECRÉTAIRE : Annie DELAGE

OBJET : Conventions avec l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine

L'EPF assiste les collectivités dans leurs ambitions en matière de création de logements, de restructuration d'emprises foncières, de revitalisation de centres-bourgs ou centres-villes, de structuration de l'activité économique.

Il a pour mission, dans le cadre de conventions, la réalisation d'acquisitions foncières pour la maîtrise d'emprises qui seront des assiettes de projets, portés par la collectivité ou par un opérateur désigné en commun.

Il peut assister les collectivités, dans le cadre de conventions opérationnelles, dans la réalisation d'études préalables à son intervention sur des fonciers identifiés, ou pour repérer des fonciers d'intérêt. Les études qui ont été expérimentées sont toujours rattachées à l'aspect foncier mais couvrent un volet très large : restructuration de zones d'activité, potentialités de restructuration commerciale d'un îlot fragmenté, études plus classiques sur les capacités de réhabilitation ou de démolition/reconstruction partielle.

Conformément aux précédents échanges, il convient désormais de contractualiser les objectifs généraux et opérationnels qui vont jaloner l'intervention de l'EPF sur notre territoire. Pour ce

faire, une convention cadre et une convention opérationnelle doivent être signées entre l'EPF et la CC.

Les objectifs de la convention cadre retenus sont :

- Rééquilibrer l'habitat vers les centres,
- Mobiliser le foncier de centre-bourg ou de centre-ville,
- Réutilisation des emprises économiques,
- Développer le potentiel d'emploi et de développement économique du territoire,
- Réduire les surfaces ouvertes à l'urbanisation,
- Développement du parc de logements sociaux ou à loyers maîtrisés,
- Privilégier le renouvellement urbain pour utiliser toutes les dents creuses dans le tissu existant,
- Limiter la spéculation foncière,
- Développer et adapter le parc aux personnes fragiles,
- Densifier les projets,

Il s'agit là d'objectifs généraux qui conjuguent à la fois les priorités de l'EPF et celles relatives à notre territoire.

La convention opérationnelle, elle, reprend le principal projet pour lequel l'EPF est sollicité à savoir, la création de la ZAE des Coudonnies. L'intervention de l'EPF s'étendra de la négociation des terrains jusqu'à leur acquisition et, le cas échéant, la réalisation des procédures d'expropriation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** les conventions cadre et opérationnelle proposées par l'EPF ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ces conventions et tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 18/12/2017

Le Président,
Dominique BOUSQUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20171211-DE2017102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2017

